N°768 du 12 novembre 2026/ Prix : 250 F CFA / 17ème année

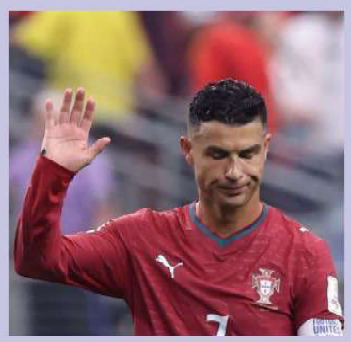
CHRONIQUE de la Semaine

Bimensuel d'informations générales, d'analyses et de publicité

www.chroniquedelasemaine.com

Football :

La légende Cristiano Ronaldo annonce sa retraite du football international P7



COP31 à Antalya :

Le Président Faure Gnassingbé porte les orientations du Togo au Sommet sur l'action climatique P.3



Désencombrement dans le grand Lomé :

Les concernés exhortés au civisme et au respect de la date butoir P.4



Mme Zouréatou Kassah-Traoré, gouverneur du DAGL (milieu)

Naufrage des pèlerins sur le lac Togo :

La compassion du gouvernement et de l'église catholique aux familles affectées P.2



Togo-Banque mondiale :

« C'est un partenariat qui se porte très bien. L'objectif cardinal est de soutenir l'économie togolaise pour», Ousmane Diagana P.3



Le néré, une plante aux vertus inestimables P.6





Adresse : 63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest. 28BP: 23 Lomé - Togo - Tel: 92 40 38 43 / 90 09 15 10 - Email: chroniquedelasemaine2008@gmail.com

Naufrage des pèlerins sur le lac Togo :

La compassion du gouvernement et de l'église catholique aux familles affectées

À la suite du chavirement d'une embarcation survenu le 8 novembre 2026 sur le lac Togo, impliquant dix-huit (18) personnes, le ministre de la sécurité informe l'opinion publique que les opérations de recherche ont permis de repêcher, le 9 novembre, le corps de la troisième victime. Pour rappel, quinze (15) personnes avaient été secourues dès les premières interventions, deux (02) corps repêchés et une victime portée disparue.

Les personnes à bord de l'embarcation étaient, pour la plupart, des pèlerins de retour du pèlerinage marial de Togoville. Selon les circonstances établies, un mouvement de panique provoqué par une passagère a entraîné le déséquilibre de l'embarcation, puis son chavirement.

Ce repêchage met un terme aux opérations de recherche engagées à la suite de cet accident.

Le ministre de la sécurité réitère, au nom du gouvernement, ses sincères condoléances aux familles des trois (3) victimes et leur exprime, en cette douloureuse circonstance, la profonde compassion et la solidarité de toute la Nation.

Il salue à nouveau l'engagement et la détermination des équipes mobilisées, notamment les éléments du Corps des sapeurs-pompiers, de l'Unité spéciale de garde-côtes togolaise, de la police et de la gendarmerie nationale, de l'Agence nationale de la protection civile et les nageurs-pêcheurs de la localité, dont la promptitude et la mobilisation ont permis de conduire les opérations de secours et de recherche.

Il exprime également sa reconnaissance aux autorités administratives, religieuses et coutumières locales, ainsi qu'au commandement et aux éléments du ler Régiment d'infanterie de Zowla, pour leur mobilisation, leur disponibilité et leur contribution à la coordination et au bon déroulement de ces opérations.

Le ministre renouvelle enfin son appel à la prudence et au strict respect des consignes de sécurité lors des déplacements sur les plans d'eau.

Face à ce drame, l'administrateur apostolique, Mgr



Isaac Jogues Gaglo, est sorti de son silence pour exprimer sa profonde tristesse et appeler à une mobilisation spirituelle en faveur des victimes.

Dans une circulaire adressée aux fidèles, le responsable religieux revient sur les circonstances douloureuses de cet accident qui a frappé des membres de la communauté diocésaine. Les victimes se trouvaient à bord d'une pirogue traversant le lac Togo, au village de Tovinou, alors qu'elles rentraient chez elles après avoir pris part à un pèlerinage. Un moment qui devait être placé sous le signe de la joie, du partage et de la communion fraternelle s'est ainsi transformé en une douloureuse épreuve.

« C'est le cœur profondément meurtri que j'ai appris le tragique accident survenu le 8 novembre 2026, au retour de notre pèlerinage », écrit Mgr Isaac Jogues Gaglo, qui voit dans cette tragédie un rappel de « la fragilité de notre condition humaine ».

Profondément touché par cette épreuve qui affecte l'ensemble de l'Église diocésaine, l'administrateur apostolique invite les fidèles à faire preuve de solidarité et à intensifier leurs prières pour les personnes impliquées dans l'accident. Il les exhorte notamment à porter les victimes dans leurs intentions de prière, aussi bien au cours des célébrations eucharistiques que dans les prières communautaires et personnelles. « La souffrance de nos frères et sœurs ne peut nous laisser indifférents», rappelle-t-il, soulignant ainsi la nécessité d'une communion fraternelle dans ces moments difficiles.

Dans son message, Mgr Gaglo adresse également ses sincères condoléances aux familles endeuillées et exprime sa proximité spirituelle aux blessés ainsi qu'à leurs proches. Il n'a pas manqué de saluer l'engagement des équipes mobilisées sur le terrain, notamment le Chef de Corps du 1er RI de Zowla, les Forces de Défense et de Sécurité et toutes les personnes ayant apporté leur concours aux opérations de secours.

En conclusion de sa circulaire, l'administrateur apostolique confie les victimes à la miséricorde divine et implore l'intercession de la Vierge Marie, qu'il invoque sous le titre de « Notre Dame du Lac Togo ». Un appel à la foi, à la compassion et à la solidarité adressé à toute la communauté catholique, alors que le diocèse reste marqué par ce drame survenu au retour d'un pèlerinage.

Carole A.

Lutte contre la divulgation des données personnelles :

L'IPDCP hausse le ton

Les utilisateurs des réseaux sociaux ont l'obligation de respecter les règles de protection des données à caractère personnel lorsqu'ils cherchent à identifier et à exposer publiquement des personnes en raison de leurs commentaires ou opinions. Cette mise en garde de l'Instance de protection des données à caractère personnel (IPDCP) vise à prévenir les atteintes à la vie privée, sous peine de sanctions pénales en cas de non-respect.



Les administrateurs de pages et de groupes, les créateurs de contenus et l'ensemble des internautes sont les acteurs concernés par cet appel à la responsabilité.

La loi n° 2019-014 du 29 octobre 2019 relative à la protection des données à caractère personnel s'inscrit dans une volonté de mieux encadrer la collecte et la diffusion des informations permettant d'identifier directement ou indirectement une personne.

Selon l'IPDCP, les appels visant à rechercher, localiser et exposer des internautes, parfois assortis de récompenses financières, conduisent à la divulgation d'informations privées telles que l'identité, les photographies, les adresses, la situation familiale ou les lieux de travail et d'études.

L'instance rappelle que ces pratiques peuvent exposer les personnes concernées et leurs proches à des menaces, des pressions et des atteintes à leur réputation et à leur sécurité.

L'IPDCP souligne également que les différends nés de commentaires ou de publications en ligne ne sauraient justifier la mobilisation d'internautes pour retrouver et exposer leurs auteurs. Les plateformes disposent d'outils de signalement, de blocage et de modération, tandis que les autorités et juridictions compétentes sont habilitées à traiter les manquements et infractions commis en ligne.

La collecte de données par des moyens frauduleux ou illicites, ainsi que leur divulgation non autorisée portant atteinte à la considération ou à l'intimité de la vie privée d'une personne, sont punies d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende pouvant atteindre 20 millions de FCFA, conformément aux articles 84 et 92 de la loi.

Face à cette situation, l'IPDCP invite les administrateurs de pages et de groupes, les créateurs de contenus et l'ensemble des utilisateurs des réseaux sociaux à s'abstenir de lancer, de relayer ou de répondre à de tels appels.

L'instance appelle enfin chacun à éviter toute publication susceptible de porter atteinte à la considération ou à l'intimité de la vie privée d'autrui, et à contribuer au renforcement de la culture de la protection des données à caractère personnel au Togo.

Carole A.

Lisez et faites lire votre journal
Chronique de la Semaine

CHRONIQUE de la Semaine
Hebdomadaire d'informations générales, d'analyses et de publicité
63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest
Récépissé n°0338/05/03/08
28 BP : 23 Lomé - Togo
Tél: 92 40 38 43/70 35 35 97
Société de Presse : CHRONIQUE DE LA SEMAINE SARL-U

Responsable
Julienne Pawimondom BELEI-ALIZIOU

Directeur de la Publication
Daniel E. ASSOTE
Tél. 92 40 38 43

Rédactrice en Chef
Ampiaba AGHEY-LAWSON

Rédaction
Carole A., Daniel A., Kapo A.

Imprimerie SDR/Tirage : 2000 ex.

Togo-Banque mondiale : « *C'est un partenariat qui se porte très bien. L'objectif cardinal est de soutenir l'économie togolaise pour»* Ousmane Diagana

Le renforcement de la coopération entre le Togo et le Groupe de la Banque mondiale était au centre des échanges, hier lundi 9 novembre 2026, entre le Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, et le Vice-président du Groupe de la Banque mondiale pour l'Afrique de l'ouest et du centre, Ousmane Diagana.



Ousmane Diagana, Vice-président du Groupe de la Banque mondiale pour l'Afrique de l'ouest et du centre

Cette rencontre a permis de faire le point sur l'état du partenariat entre le Togo et l'institution financière internationale, d'apprécier les progrès accomplis et d'explorer de nouvelles perspectives de coopération, dans un contexte marqué par les enjeux de transformation économique et de développement durable.

Le Vice-président du Groupe de la Banque mondiale pour l'Afrique de l'ouest et du centre s'est félicité de la qualité des relations entre les deux parties et a réaffirmé l'engagement de l'institution à accompagner les ambitions de développement du Togo.

« C'est un partenariat qui se porte très bien. L'objectif cardinal est de soutenir l'économie togolaise pour créer davantage d'emplois et de meilleurs emplois, en particulier pour les jeunes et pour les femmes. Ce qui est une condition essentielle pour la prospérité partagée et la lutte contre la pauvreté, qui sont les objectifs essentiels des missions de la Banque mondiale », a-t-il précisé.

Les discussions ont particulièrement porté sur les moyens de renforcer le potentiel du secteur agricole et d'en faire un véritable levier de développement économique et de création d'emplois.

A cet égard, le Vice-président de la Banque mondiale pour l'Afrique de l'ouest et du centre a souligné l'importance d'une nouvelle approche de développement de l'agriculture, qui dépasse sa seule fonction de production alimentaire pour en faire également un secteur générateur d'activités économiques et d'emplois.

« Nous avons échangé avec Son Excellence Monsieur le Président du Conseil sur le rôle de la Banque mondiale pour faire véritablement de l'agriculture un secteur de développement, qui non seulement assure la sécurité alimentaire au niveau du pays, mais également crée des emplois à travers une approche nouvelle où le paysan n'est pas qu'un agriculteur, il est également un entrepreneur », a-t-il expliqué. Au-delà de l'agriculture, les échanges ont également porté sur le financement des investissements dans d'autres secteurs prioritaires à fort potentiel de croissance et de création d'emplois, notamment l'énergie et l'économie numérique. Le développement du capital humain, à travers l'éducation, la formation professionnelle, la santé et la nutrition, constitue également un axe important de cette coopération.

Monsieur Ousmane Diagana a également abordé avec le Président du Conseil, les défis sécuritaires et environnementaux auxquels le Togo et les autres pays de la sous-région ouest-africaine sont confrontés.

Les tensions et les conflits dans certaines parties de la région, conjugués aux effets des changements climatiques, constituent autant de facteurs qui affectent les perspectives de développement et appellent des réponses concertées.

Pour rappel, le Cadre de partenariat pays (CPP) 2025-2029, qui définit les grandes orientations de l'intervention du Groupe de la Banque mondiale au Togo, s'articule autour de trois axes majeurs, à savoir l'amélioration de la qualité des emplois dans le secteur privé, le renforcement du capital humain et la promotion d'un développement territorial inclusif et résilient.

A travers cette coopération, le Togo entend poursuivre ses efforts de transformation économique et sociale, avec l'appui de la Banque mondiale, autour de priorités structurantes pour la croissance, l'emploi et l'amélioration des conditions de vie des populations.

Daniel A.

COP31 à Antalya :

Le Président Faure Gnassingbé porte les orientations du Togo au Sommet sur l'action climatique

Sous l'impulsion du Président du Conseil, Faure Essozimna GNASSINGBÉ, le Togo poursuit son engagement en faveur de la protection de l'environnement et du développement durable.



Hier 11 novembre 2026 à Antalya en Türkiye le Président du Conseil Faure Essozimna Gnassingbé, a priS part au Sommet des leaders mondiaux sur l'action climatique qui s'est ouvert en marge de la 31è Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP31).

Placée sous le thème « Vers un avenir durable, résilient et équitable », cette rencontre de haut niveau constitue un cadre privilégié de concertation entre dirigeants mondiaux pour impulser une nouvelle dynamique à l'action climatique internationale, renforcer les engagements politiques et promouvoir des réponses concertées à l'urgence climatique, dans le respect des objectifs de l'Accord de Paris. La participation du Président du Conseil à ce rendez-vous mondial revêt un intérêt particulier pour le Togo. Elle traduit la volonté du pays de prendre une part active aux grandes orientations de la gouvernance climatique mondiale, de porter les priorités nationales dans les instances internationales et de contribuer à la mobilisation des partenariats et des financements indispensables à l'accélération de la transition écologique et au renforcement de la résilience des populations. Signataire de l'Accord de Paris, le Togo a entrepris des actions structurantes dans plusieurs secteurs stratégiques, notamment l'énergie, l'agriculture, la foresterie, l'aménagement du territoire, la protection du littoral et la santé. Cette dynamique témoigne de son ambition de concilier développement économique, préservation des ressources naturelles et adaptation aux effets des changements climatiques. Fidèle à sa vision de développement durable, le Togo mettra à profit la COP31 pour lancer trois initiatives majeures : le Togo Green Fund (TGF), dédié à la mobilisation des financements climatiques, la plateforme numérique du Registre national carbone du Togo, destinée à renforcer la transparence et la valorisation des actions de réduction des émissions et le Programme Togo zéro déchet, axé sur la promotion de l'économie circulaire et la gestion durable des déchets.

Le pays entend également promouvoir des propositions concrètes en faveur de l'essor des énergies renouvelables, de la préservation des écosystèmes et de la restauration du couvert végétal, notamment à travers une campagne nationale de reboisement d'envergure. À travers cette participation et les initiatives portées à Antalya, le Togo réaffirme son engagement en faveur d'une action climatique ambitieuse, solidaire et équitable, tout en consolidant son positionnement comme acteur engagé de la transition écologique et du développement durable.

Pour rappel, les travaux de la 31è Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP31) officiellement ouverts le 9 novembre 2026, se poursuivront jusqu'au 20 novembre à Antalya, en Turquie.

D.A.

Désencombrement dans le grand Lomé :

Les concernés exhortés au civisme et au respect de la date butoir

Pour retrouver sa place parmi les capitales appréciées de la sous-région pour leur propreté et leur attractivité, Lomé, va se soumettre au respect des normes civiques.



Mme Zouréatou Kassah-Traoré, gouverneur du DAGL (milieu)

Pourquoi même comparer la décision à une autre? Une fois que la note est sortie et le préavis envoyé aux intéressés il faudrait passer à l'acte pour éviter la tête dure des gens. Fin octobre, on parle de janvier et ce jusqu'à quand?

Si on apprécie aujourd'hui les rues à Cotonou et bien d'autres capitales, l'on ne devrait pas oublier qu'il y avait eu des moments de désencombrement exigé par les pouvoirs publics.

C'est dans ce sens qu'à la suite d'Accra, de Conakry et de Libreville, Lomé sera en pleine opération de déguerpissement des rues et du littoral.

Loin d'être un acte de suivisme et de méchanceté, comme le pense certain, l'opération de déguisement prévue dans la capitale togolaise vise à restaurer la sécurité de tous les loméens et surtout le civisme nécessaire pour la modernisation et le développement de toute ville où capitale. C'est dans cet objectif que le Comité ad hoc chargé de lutter contre l'occupation anarchique du domaine public dans le Grand Lomé hausse le ton. Face à la persistance des installations irrégulières sur les trottoirs, les accotements et autres espaces publics, malgré les opérations de désencombrement engagées en février 2023, les autorités donnent désormais jusqu'au 20 novembre 2026 aux occupants concernés pour libérer volontairement les lieux. Au-delà de cette échéance, des opérations de déguerpissement seront engagées, aux frais des contrevenants.

Dans un communiqué rendu public à Lomé, le 3 novembre dernier, le Comité déplore le maintien de pratiques qui entravent le fonctionnement normal de l'espace urbain et compromettent la sécurité des usagers. Étalages commerciaux, baraques et points de vente non autorisés, conteneurs à usage commercial, véhicules abandonnés ou stationnés de manière anarchique, dépôts de gravats et de matériaux de construction sur les trottoirs : autant d'installations et d'activités qui continuent de grignoter les emprises publiques. À cette liste, s'ajoutent les affichages publicitaires non réglementés, les dépôts sauvages d'ordures ainsi que les prestations de services au profit d'établissements irrégulièrement implantés.

Pour le Comité, cette occupation désordonnée ne relève pas d'une simple question d'esthétique urbaine. Elle constitue un véritable enjeu de sécurité et de salubrité publiques. L'obstruction des voies et des caniveaux favorise les embouteillages, accroît les risques d'accidents, complique l'intervention des services de secours et peut aggraver les phénomènes d'inondation. Elle entrave également la réalisation des aménagements prévus pour améliorer le cadre de vie, notamment la création d'aires de repos et l'embellissement de la capitale.

Le domaine public, rappelle l'instance, englobe notamment les routes, trottoirs, parkings, jardins, espaces verts et infrastructures dédiées aux transports collectifs. Son occupation est encadrée par des règles destinées à préserver sa vocation collective, sa fonctionnalité et son accessibilité. Le Comité ad hoc invite donc les personnes concernées à prendre les dispositions nécessaires pour libérer, sans délai, les espaces irrégulièrement occupés. À compter de la publication du communiqué et au plus tard le 20 novembre, chacun est appelé à se conformer à cette injonction.

La population a-t-elle été informée de cette opération ?

Depuis le lancement de cette initiative, plusieurs actions de sensibilisation et de communication ont été menées par les autorités gouvernementales et relayées par les différentes municipalités. La population a notamment été invitée à libérer les voies publiques, les réserves administratives, les domaines publics ainsi que les espaces situés sous les lignes électriques à haute tension.

La reprise de cette opération ne devrait donc pas être considérée comme une initiative totalement inattendue. Elle s'inscrit dans une démarche annoncée et portée à la connaissance des populations. Il est vrai que cette opération va causer chez les personnes qui seront touchées, d'énormes difficultés car derrière chaque installation, il y a parfois une famille à nourrir, des charges à supporter et des efforts consentis pour survivre.

En initiant cette opération les autorités en sont également conscientes. Cette opération n'a pas vocation à faire souffrir qui que ce soit, mais répond à une nécessité collective : réorganiser nos espaces publics, protéger les usagers et améliorer notre cadre de vie. Il est donc important de faire preuve de compréhension, de solidarité et de responsabilité. Les difficultés sont réelles, mais l'intérêt général nous impose aussi des sacrifices et des changements d'habitudes. Le civisme ne doit pas être une obligation imposée par les autorités. Il doit devenir une valeur profondément ancrée dans notre quotidien. Respecter les espaces publics, c'est respecter les autres. Libérer les trottoirs, c'est aussi rendre aux piétons leur dignité et leur sécurité. Que cette opération soit bien plus qu'un simple déguerpissement : qu'elle marque un véritable changement de mentalité et de comportement dans notre société. Notre responsabilité collective est de préserver la paix.

Ne laissons pas les incompréhensions, la colère ou les frustrations nous entraîner vers la violence, le vandalisme, les affrontements ou les tensions communautaires.

Exprimer ses préoccupations est un droit. Dialoguer avec les autorités est une démarche citoyenne. Préserver les biens publics et la tranquillité de nos communautés est un devoir collectif. Le développement d'une commune ne peut se construire durablement dans la confrontation permanente, mais dans l'écoute, la concertation, la compréhension mutuelle et la responsabilité.

Daniel A.

Littérature togolaise : des figures emblématiques à l'honneur

Le 6 novembre 2026 à l'Université de Lomé , l'Association des écrivains du Togo (AET) a rendu un hommage à cinq figures marquantes de la littérature togolaise. Il s'agit de Son Excellence, Me Joseph Kokou KOFFIGOH et de madame Assiba AKAKPO, honorés de leurs vivants, pour leur inestimable contribution à la littérature togolaise et africaine. Un hommage posthume a également été rendu à Koffi GOMEZ, Rita Têlé MENSAH-AMENDAH et à Mathias AITHNARD, dont la mémoire et les œuvres continuent de nourrir le patrimoine littéraire national.



La célébration de ce jour, placée sous le thème « Mémoire, transmission et plume du Togo », selon la présidente de l'AET, Prof. Germaine Kouméalo ANATE, constitue un devoir de mémoire envers les aînés de la littérature et un acte de reconnaissance envers les créateurs vivants. Elle a insisté sur la nécessité de transmettre leurs œuvres aux nouvelles générations, particulièrement aux étudiants fortement mobilisés pour la circonstance. Elle a également souligné que l'écrivain demeure vivant à travers ses œuvres, rendant hommage aux auteurs disparus, une occasion de gratitude pour l'héritage laissé à la société.

Dans une communication, le Prof. Litinmé MOLLEY a mis en évidence la capacité de la littérature à faire dialoguer les générations et à inscrire les expériences humaines dans la durée. Il a présenté l'écrivain comme un témoin de son époque, un passeur de mémoire et un acteur de la construction de la conscience collective. À travers la littérature, les peuples peuvent donc conserver leurs récits, interroger leur société et assurer une transmission intergénérationnelle.

Pour sa part, le Conseiller technique du ministre du tourisme, de la culture et des arts, Gnazou N'DAM, a, dans une allocution d'ouverture, salué cette initiative qui contribue à la valorisation et à la sauvegarde du patrimoine littéraire togolais. Il a appelé à renforcer la promotion du livre et de la lecture, la diffusion des œuvres nationales ainsi que la préservation des archives et témoignages liés aux écrivains. Il a également réaffirmé l'attachement du ministère à la reconnaissance des créateurs, à la protection de leurs droits et à l'amélioration de leurs conditions de travail.

Les lauréats ainsi que les représentants des écri-

Suite à la page 6

Développement durable et inclusif au bénéfice de tous les Togolais :

«*Notre cap reste inchangé*» dixit Faure Gnassingbé

Réuni vendredi 6 novembre 2026, en Conseil des ministres sous la présidence du Président du Conseil, Faure Gnassingbé, l'exécutif a adopté un projet de loi portant création de l'Institut national de sécurité sociale (INSS), issu de la fusion de la Caisse de retraites du Togo (CRT) et de l'Institut national d'assurance maladie (INAM). Il a également adopté un (1) décret, examiné en première lecture un (1) projet de loi et un (1) projet de décret, et écouté trois (3) communications.



«J'ai présidé vendredi 6 novembre 2026 le Conseil des ministres, consacré à l'examen de réformes majeures dans plusieurs secteurs socio-économiques de notre pays. La protection sociale des agents publics, la gestion foncière surtout au profit de l'entreprenariat agricole , les investissements publics, la modernisation du secteur postal et la lutte contre les activités minières illicites ont notamment été au cœur de nos travaux», a indiqué le Président du Conseil.

Pour lui, l'engagement du gouvernement à avoir une action publique plus efficace, une meilleure protection des concitoyens et un développement durable et inclusif au bénéfice de tous, restent inchangés.

Au titre des projets de loi

Le Conseil a adopté le projet de loi portant création de l'Institut national de sécurité sociale. La couverture sociale des agents publics et assimilés est actuellement assurée par deux (2) organismes distincts à savoir la Caisse de retraites du Togo (CRT), chargée de la gestion des pensions, et l'Institut national d'assurance maladie (INAM), chargé de l'assurance maladie. Cette organisation entraîne une multiplication des démarches pour les bénéficiaires, un dédoublement des structures et des charges de gestion, ainsi que des disparités dans la qualité des services.

Afin de remédier à ces contraintes et de renforcer l'efficacité du système de protection sociale, le gouvernement a engagé une réforme visant à fusionner la CRT et l'INAM au sein d'un organisme unique dénommé Institut national de sécurité sociale (INSS). L'INSS sera chargé d'assurer la gestion des régimes de retraite et d'assurance maladie des agents publics et assimilés ainsi que de leurs ayants droit. Cette nouvelle organisation permettra notamment d'instaurer un guichet unique pour les assurés et de mutualiser les ressources, en vue d'améliorer la qualité des services offerts aux agents publics civils et militaires en activité, aux retraités et à leurs ayants droit, tout en renforçant l'efficacité et la pérennité du système de protection sociale. A travers cette réforme, le gouvernement réaffirme sa volonté de bâtir un système de protection sociale plus intégré, équitable et durable, garantissant une meilleure prise en charge des agents publics et de leurs familles tout au long de leur parcours professionnel et après leur départ à la retraite.

Le Conseil a ensuite examiné en première lecture le projet de loi modifiant la loi n° 2018-005 du 14 juin 2018 portant code foncier et domanial.

Adopté le 14 juin 2018, le Code foncier et domanial a constitué une étape importante dans la modernisation de la gouvernance foncière au Togo. Toutefois, sa mise en œuvre a révélé certaines insuffisances et difficultés d'application, ainsi que la nécessité d'adapter plusieurs de ses dispositions aux évolutions technologiques, sociales, économiques et environnementales .

Le projet de loi examiné ce jour vise donc à améliorer ce cadre juridique, à travers l'introduction de plusieurs innovations portant notamment sur le renforcement de la gouvernance foncière, avec la création d'un Observatoire national du foncier, la modernisation de la gestion foncière par la numérisation et le recours aux technologies innovantes, la sécurisation des droits fonciers coutumiers et ruraux et la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'accès à la terre. Il prévoit également la protection des terres agricoles et des ressources naturelles, la prise en compte des enjeux pastoraux et climatiques, le renforcement de la procédure d'accès au foncier par les étrangers, la lutte contre la spéculation, la facilitation de l'accès des jeunes à la terre et au financement agricole, ainsi que l'amélioration du règlement des conflits fonciers et le renforcement des sanctions.

Le gouvernement entend, à travers ce projet de loi, promouvoir un système foncier moderne, transparent, inclusif et sécurisé, garantissant une meilleure gestion du patrimoine foncier national et contribuant à la promotion de l'investissement et au développement durable.

Au titre des décrets

Le Conseil des ministres a adopté le décret fixant les modalités d'application de la loi n° 2025-005 du 1er avril 2025 portant régime juridique applicable aux entreprises publiques en République togolaise

Dans le cadre de la modernisation de la gouvernance des entreprises publiques, le gouvernement a fait adopter, le 1er avril 2025, la loi n° 2025-005 qui a introduit plusieurs innovations visant notamment à renforcer le rôle des tutelles, à systématiser les contrats de performance entre l'Etat et les entreprises publiques, à promouvoir une administration indépendante et àclarifier les règles de fonctionnement de ces entreprises. Le décret adopté précise les modalités d'application de cette loi, notamment en matière d'exercice de la tutelle, de contrôle interne et externe, d'audit, de suivi et d'évaluation des contrats de performance, d'autorisation préalable de certains actes par le ministre chargé des finances, ainsi que de création et de fonctionnement des entreprises publiques des collectivités territoriales. Il encadre également les procédures de dissolution et de liquidation des entreprises publiques. Ce texte vise ainsi à assurer la mise en œuvre effective de la loi et à renforcer la transparence, la performance et la responsabilité dans la gestion des entreprises publiques.

Le Conseil a ensuite examiné en première lecture un projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la commission nationale de lutte contre les activités minières illicites. Ce projet de décret a pour objectif de renforcer la coordination des actions des administrations compétentes face à la recrudescence des activités minières illicites, notamment l'orpaillage clandestin et l'exploitation sans titre, dont les conséquences sont préoccupantes sur les plans environnemental, économique, sanitaire et sécuritaire.

Au titre des communications

Le Conseil des ministres a écouté une communication relative aux conclusions du premier séminaire national des gouverneurs et des préfets, présentée par le ministre de l'administration territoriale, de la gouvernance locale et des affaires coutumières

Dans cette perspective, plusieurs mesures ont été proposées en vue de renforcer la coordination de l'action de l'Etat dans les territoires. Elles portent notamment sur la clarification des modalités de collaboration entre les administrations publiques et les autorités territoriales, la généralisation des conférences administratives régionales et préfectorales à compter de janvier 2027, le renforcement des capacités des gouvernorats et des préfectures, ainsi que l'institutionnalisation du séminaire national.

Le Président du Conseil a instruit le ministre de prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des mesures proposées, notamment l'institutionnalisation du séminaire national des gouverneurs et des préfets, et son élargissement à d'autres membres du gouvernement, afin de consolider le pilotage territorial de l'action gouvernementale, d'améliorer la coordination des interventions publiques et de renforcer le suivi des politiques publiques dans les régions et les préfectures.

* Le Conseil a également écouté une communication relative à l'adoption de la déclaration de politique du secteur postal, présentée par le ministre de l'efficacité du service public et de la transformation numérique

Dans un contexte marqué par l'essor du numérique et du commerce électronique, le secteur postal constitue un levier important de développement économique et d'inclusion sociale. Toutefois, malgré son potentiel et la présence de plusieurs opérateurs, il reste confronté à des défis liés notamment à la transformation numérique, à l'accessibilité des services postaux, à la modernisation de la Société des postes du Togo et à l'adaptation du cadre réglementaire. Pour répondre à ces enjeux, une politique nationale de développement du secteur postal, pour la période 2026-2029 a été élaborée autour de la vision de faire du secteur postal un acteur majeur de l'économie numérique, de favoriser l'émergence d'un marché concurrentiel et dynamique et d'améliorer la performance du service postal universel. Cette politique repose sur cinq orientations stratégiques, à savoir la transformation digitale du secteur, le renforcement du cadre législatif et réglementaire, l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité des services postaux, la promotion de l'inclusion financière à travers des services numériques innovants, ainsi que le développement du commerce électronique et des services logistiques.

Le Conseil des ministres a autorisé la soumission de cette politique à son adoption, en vue de renforcer la compétitivité du secteur postal et sa contribution à la transformation numérique et au développement socioéconomique du Togo.

Le Conseil des ministres a enfin écouté une communication relative au cadre général de la gestion des investissements publics au Togo, présentée par le ministre des finances et du budget.

Dans le cadre des réformes engagées pour améliorer la gestion des finances publiques, plusieurs évaluations dusystème de gestion des investissements publics ont mis en évidence la nécessité de renforcer le cadre réglementaire régissant la préparation, la sélection, la programmation, l'exécution et le suivi des projets d'investissement public. A cet effet, un projet de décret a été élaboré afin d'harmoniser et de formaliser les règles applicables à l'ensemble du cycle de vie des investissements publics, quels que soient les organismes concernés et les sources de financement.

Ce projet de décret prévoit notamment le renforcement de l'alignement des projets sur les priorités nationales de développement, la systématisation de leur évaluation préalable, la clarification des rôles et responsabilités des acteurs, ainsi que la prise en compte des enjeux liés au genre, au climat et à la protection de l'environnement. Il prévoit également une meilleure anticipation des coûts récurrents, le renforcement du suivi physique et financier des projets et l'institutionnalisation des évaluations à mi-parcours, finales et ex post, ainsi que des audits externes.

Cette réforme vise à améliorer la qualité de la dépense publique, à renforcer la transparence et la soutenabilité des investissements et à garantir une meilleure efficacité des projets réalisés au bénéfice des populations. Le Conseil a instruit les ministres concernés de poursuivre le processus en vue de lui soumettre, dans les meilleurs délais, le projet de décret pour adoption.

Fait à Lomé, le 06 novembre 2026

Le néré, une plante aux vertus inestimables

Le néré (Parkia Biglobosa de son nom scientifique), plante présente dans toutes les savanes africaines, se reconnait surtout par ses fruits qui sont de longues gousses contenant de nombreuses graines noires enrobées de pulpe jaune.

De ses fleurs à ses grains, en passant par ses feuilles et ses fruits secs, le néré est l'une des plantes les plus prisées en Côte d'Ivoire (pays où il ne pousse que dans le Nord) pour ses nombreuses vertus.

Traditionnellement utilisé comme arôme d'assaisonnement des repas – communément appelé «Soumbara» obtenu après transformation de ses graines-, il présente également des propriétés médicinales.

Le néré est un petit arbre de 10 à 20 mètres de hauteur, à fût robuste, cylindrique et court.

Cette plante pérenne, à large cime étalée en parasol et aux feuilles bipennées et alternes, fait partie de la vaste famille des mimosaceae, des légumineuses dont l'intérêt nutritionnel réside dans leur teneur élevée en protéines.

«La farine de néré apporte la totalité des acides aminés essentiels à l'organisme, du fer, mais aussi de la vitamine C pour limiter les risques de scorbut» Annick Tahiri

Autant de qualités qui lui ont valu un intérêt scientifique auprès de certains chercheurs et médecins ivoiriens.

Directrice de la valorisation de la recherche et de l'innovation technologique (DVRIT) au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Annick Tahiri, biologiste et enseignante à la faculté de Biosciences de l'université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan-Cocody, a consacré une étude aux propriétés de cette plante.

«Le néré est très connu pour ses nombreuses propriétés anti-blennorragiques, antinévralgiques, diurétiques, fébrifuges, toniques, antiseptiques et vermifuges. Ses graines riches en matières grasses servent à fabriquer un fromage végétal pour assaisonner les sauces (Soumbara), ou comme succédané du café», décrit-elle.

«Les écorces et les racines de cette plante sont prescrites pour soigner la stérilité, les maladies vénériennes, la bronchite, l'hépatite et la lèpre. Les feuilles en bain de vapeur entrent dans le traitement des états fébriles et des parasitoses intestinales», poursuit-elle.

Nutriments

Par ailleurs, apprend-on, cette plante apporte de nombreux nutriments: protides, lipides, glucides, iode, vitamines diverses. Elle constitue à ce titre une source très importante en termes d'alimentation et de nutrition de qualité.

«La farine de néré apporte la totalité des acides aminés essentiels à l'organisme, du fer, mais aussi de la vitamine C pour limiter les risques de scorbut», affirme Annick Tahiri, indiquant également que cette plante possède «un moindre potentiel insecticide par rapport au neem, au papayer et au quinquéliba».

«Les extraits du néré agissent par contact et sont moins toxiques pour le termite que les extraits du neem, du papayer et du quinquéliba», dit-elle.

A cela il faut ajouter, en matière de santé végétale, que le néré s'avère efficace dans la protection des cultures contre les attaques des bruches et plus modérément contre les termites.

En référence aux nombreux usages liés à cet arbre, il se dit couramment, en zone de savane que «tout, de la racine à la cime, contribue à la survie de l'homme».

Le médecin et botaniste français Edouard Heckel (1843 – 1916) qualifie d'ailleurs ce végétal de «providentiel». (1)

«Les Africains considèrent le néré comme un présent du ciel et l'empirisme des natifs a été encore une fois bien inspiré pour le choix de cet aliment de premier ordre comme (…) médicament précieux d'origine végétale», écrit-il.

Aussi le néré fait-il partie des plantes conseillées par certains médecins ivoirien comme le nutritionniste Félix Aka. «Je prescris toujours le néré à mes patients», dit-il à SciDev.Net. Selon lui, cette plante «réduit la tension artérielle».

Néré 3

«J'avais une tension qui avoisinait les 16-17. Mais depuis que je consomme le soumbara, elle est retombée à 12-13", confirme Danielle Tiémélé, une patiente. Selon une étude(2) citée par ce dernier, les fleurs rouges du néré guériraient l'angine, tout comme le soumbara pourrait traiter les abcès en provoquant la suppuration.

Ses écorces et ses racines seraient aussi employées avec d'autres végétaux contre la stérilité, les maladies vénériennes, la bronchite. D'après la même étude, «le rameau de la plante est un remède contre les morsures de serpent, les fleurs soignent la lèpre, la pulpe du fruit lutte contre la fièvre jaune, la constipation, l'ictère».

Si la graine de néré, à travers le soumbara, peut servir de régulateur de tension, un champignon vivant en symbiose sur le tronc de cet arbre est reconnu par le Dr Aka Félix pour avoir des principes anti-hémorroïdaires.

Par ailleurs, dans la pharmacopée traditionnelle, la pulpe du néré est considérée comme diurétique et fébrifuge.

La décoction d'écorce constituerait un calmant pour les douleurs dentaires. Il se prépare aussi avec les feuilles et les racines une lotion utilisée dans les affections oculaires.

La pulpe de néré est utilisée, avec une légère adjonction de sel, pour la réhydratation des enfants.

Médecine traditionnelle

Selon Sidibé Dramane, un pratiquant de médecine traditionnelle basé à Ferkessédougou (574 km au nord d'Abidjan), «les fleurs, de couleur rouge, du néré traitent la fièvre typhoïde».

«Une infusion des écorces permet de traiter l'asthme, tout comme une cuillérée à soupe de l'infusion traite les infections intestinales et les gastrites», soutient pour sa part Thérèse Ouattara qui dirige à Ferkessédougou une association de femmes dénommée «Wouekelé Kouema» («Donnons-nous la main»), dont la principale activité est la fabrication de soumbara.

Toutefois Sidibé Dramane met en garde



contre toute utilisation immodérée de cette infusion.

«Il y a des risques élevés de coma et de perte de connaissance avec la consommation d'une infusion d'écorce du néré. Une personne qui boit l'infusion sans la diluer peut perdre connaissance. C'est très fort et puissant. Il faut la diluer assez avant de la boire», conseille-t-il.

Au demeurant, suggère M. Sidibé Dramane, une collaboration entre médecine traditionnelle et médecine moderne serait souhaitable, afin de permettre aux populations, quel que soit leur niveau social, de tirer profit de cette plante.

Les bienfaits du néré sont aussi appréciés dans toutes les autres régions de Côte d'Ivoire, ainsi que dans d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest. C'est ainsi qu'à Abidjan, le soumbara est disponible tout au long de l'année. Pourtant le processus de fabrication de cet aliment reste artisanal. A Ferkessédougou, les femmes de l'association «Wouekelé Kouema» travaillent à tour de rôle les unes au service des autres, lorsque l'une d'entre elles dispose de la matière première, c'est-à-dire les graines de néré.

«Nous achetons 50 kg de graines à 20 000 FCFA (34 dollars). Quand nous vendons le produit fini, nous avons des bénéfices allant de 3 000 à 5 000 FCFA. Mais c'est difficile et long», explique la présidente de l'association.

Transformation

Le procédé de transformation des graines de néré passe en effet par plusieurs étapes. Les graines brutes sont d'abord mises à la cuisson entre vingt et quarante-huit heures ; question d'en faciliter le décorticage.

Les amandes sont ensuite essorées et les graines cuites sont mises à fermenter dans un canari ou une calebasse recouvertes de feuilles, à une température de 30 à 40°C pendant trois jours ou plus.

Les graines fermentées sont enfin séchées au soleil et commercialisées en l'état ou encore pilées au mortier pour en faire de la poudre. Une fois le soumbara prêt pour la consommation, il est utilisé dans des recettes culinaires très variées aussi bien en Côte d'Ivoire et au Sénégal qu'au Mali, en Guinée, au Burkina Faso et ailleurs.

Cependant, Dagnogo Adama, infirmier d'Etat à la Formation sanitaire d'Adjamé (Abidjan), insiste sur le fait que le soumbara «ne saurait jouer son rôle de régulateur de tension s'il n'est pas naturel et pur».

«Aujourd'hui, on trouve sur le marché du soumbara de mauvai se qualité, parce qu'il a été mélangé à d'autres produits. Dans ces conditions, le soumbara ne peut pas agir comme il se doit. Il faut consommer du soumbara de bonne qualité», conseille-t-il.

En Côte d'Ivoire, les difficiles conditions de préparation du soumbara peuvent constituer une menace à sa pérennité. D'où le plaidoyer des femmes de l'association «Wouekelé Kouema» pour un soutien à leurs activités, en vue de leur modernisation.

«Nous évoluons avec des méthodes artisanales. L'activité est très pénible. Le processus de transformation dure toute une semaine et requiert une surveillance permanente. Nous pouvons faire des semaines sans sortir», explique Tuo Sali, transformatrice et vendeuse de Soumbara au marché de Ferkessédougou. «La pénibilité du travail est un frein à la modernisation de la filière. A part nos associations, et notre appartenance à la chambre des métiers ces derniers temps, nous évoluons à l'étape rudimentaire», se plaint-elle.

«Pour préparer du Soumbara, on utilise beaucoup de bois de chauffe ; or le bois de chauffe devient de plus en plus rare et cher. Notre activité est donc encore artisanale. C'est pourquoi nous avons besoin de fours et de décortiqueuses pour faire évoluer l'activité. Cela nous permettrait de gagner du temps», poursuit l'intéressée.

«C'est vraiment un de nos gros problèmes, car le néré est un produit de cueillette. On continue de chercher les voies et stratégies pour pouvoir en évaluer la production dans notre zone», admet le directeur régional de l'Agriculture de Ferkessédougou, Vamara Dermbélé.

Pourtant, selon ce dernier, «l'activité autour du néré est très importante, car la demande du soumbara est tellement forte que les vendeuses qui ont gardé la confiance des consommateurs à cause de la qualité de leur produit se font beaucoup d'argent durant la période de grande fabrication, c'est-à-dire en saison sèche». Cette situation qui ne permet pas de chiffrer l'impact économique du néré s'explique aussi par la dissémination des arbres qui n'existent pas à l'état de culture raisonnée.

Mais malgré ces difficultés d'évaluation, il n'en demeure pas moins que le néré entre dans l'économie d'un grand nombre de pays africains où il procure aux femmes des revenus appréciables.

«L'industrialisation de la filière dépend de la disponibilité de la matière première, ce qui suppose que les chercheurs doivent travailler sur le cycle de production qui est de l'ordre de sept à huit ans» Jean Nemlin

Malheureusement, les arbres de néré tendent à se raréfier dans certaines régions, signale-t-on, alors qu'un programme de reboisement de cet arbre, dénommé Antenne universitaire pour le développement communautaire (AUDEC), avait permis entre 1990 et 1993, de planter plusieurs arbres de cette espèce avec succès dans diverses parties du nord ivoirien.

La majorité des arbres plantés à travers ce projet sont aujourd'hui robustes, et de nombreux cultivateurs continuent de semer chaque année, à la saison des pluies, de nouvelles graines de néré. Une enquête diagnostique des technologies autochtones de transformation des graines du néré a été initiée en 2002 à Odienné, dans le nord-ouest ivoirien, par le Centre national de recherches agronomiques (CNRA) en vue de la modernisation des étapes du processus.

Ce programme financé par le Fonds de développement de la formation professionnelle (FDFP) a été arrêté suite au déclanchement, la même année, de la crise militaro-politique qui a secoué la Côte d'Ivoire pendant une décennie (2002-2011).

A part ce programme, aucun autre projet concernant la modernisation du néré n'a jusque-là été lancé dans le pays, constate-t-on après des investigations menées aussi bien auprès des ministères de la Recherche scientifique, de la Santé, ainsi que dans les milieux universitaires et de la recherche.

Néanmoins, la directrice de la valorisation de la recherche et de l'innovation technologique (DVRIT) au ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Annick Tahiri, estime que les études et recherches sur cette plante devraient se poursuivre pour lui permettre un meilleur développement.

Selon Jean Nemlin, responsable du département des technologies post-récolte et des laboratoires centraux du CNRA, l'industrialisation de la filière dépend de la disponibilité de la matière première, «ce qui suppose que les chercheurs doivent travailler sur le cycle de production qui est de l'ordre de sept à huit ans»

À ce propos, le responsable du programme Forêts et environnement du CNRA, Coulibaly Ibrahima, indique que depuis les années 1990, des recherches sont effectuées à la station forestière Diabaté Kamagnon de Korhogo sur ce produit forestier non ligneux. «Des pépinières permettent d'en étudier la phénologie et portent sur les aspects moléculaires pour sélectionner les meilleures espèces en vue de sa meilleure domestication et pour aider le monde paysan à sauvegarder la biodiversité», indique-t-il, relevant que sa dissémination dans les champs permet de fertiliser les sols pauvres des régions du nord.

Comme Ouattara Thérèse, les acteurs du néré, souhaitent qu'une volonté politique forte aboutisse à l'industrialisation de la filière depuis la plantation jusqu'à l'exportation des produits dérivés. Car, en tant que plante, le néré est aussi menacé. Et cela pourrait aussi avoir, selon les chercheurs du CNRA, des conséquences sur l'écosystème et la biodiversité.

Cet article a été produit en collaboration avec l'Agence ivoirienne de presse (AIP), grâce à l'appui du Wellcome Trust.

Éperviers du Togo :

Patrice Neveu dérape, l'AJST monte au créneau

A quelques jours des échéances cruciales pour la sélection togolaise, une vive altercation s'est produite entre le sélectionneur national Patrice Neveu et le journaliste Espoir Gatoh. L'Association des Journalistes Sportifs du Togo (AJST) a fermement condamné ce dérapage, tout en appelant à l'union sacrée.

C'est une ambiance électrique et loin de l'apaisement souhaité qui règne autour des Éperviers du Togo. Réuni en conférence de presse ce mardi 3 novembre 2026, le sélectionneur national Patrice Neveu s'est retrouvé au cœur d'un incident houleux. En cause : des comportements jugés inappropriés et intimidants de la part du technicien français à l'encontre du journaliste sportif Espoir Gatoh.

L'affaire a immédiatement fait réagir le milieu médiatique togolais. Dans un communiqué officiel rendu public ce jeudi 5 novembre et signé par son président Sylvestre Gounoubou, l'Association des Journalistes Sportifs du Togo (AJST) a exprimé sa « vive indignation ». Condamnant sans réserve cet épisode qu'elle qualifie d'atteinte à la liberté de la presse, la faîtière de la presse sportive a rappelé avec fermeté que « les journalistes ont le droit d'exercer leur métier sans intimidation ni menace ».



La FTF réagit, l'AJST prône l'apaisement… Mais Patrice Neveu silencieux

Si le ton est monté lors de ce face-à-face, les instances fédérales ont rapidement tenté d'éteindre l'incendie. L'AJST a en effet tenu à saluer la « promptitude de la réaction de la Fédération Togolaise de Football (FTF) », soulignant que cette démarche vient reconnaître à sa juste valeur le rôle prépondérant des médias dans le rayonnement du sport national.

Alors que le Togo s'apprête à disputer des rencontres décisives pour le sport roi national, cet accroc tombe au plus mauvais moment pour l'état-major des Éperviers du Togo. Soucieuse de ne pas ruiner les chances de la sélection dans une spirale négative, l'AJST a toutefois conclu sa sortie sur une note de rassemblement, rappelant qu'à « quelques jours des prochains matchs des Éperviers, l'heure est à la cohésion et à l'unité de tous pour des victoires qui vont redorer le blason » de l'équipe nationale.

Un appel au calme et au respect mutuel essentiel pour que le rectangle vert reprenne enfin ses

Football : La légende Cristiano Ronaldo annonce sa retraite du football international

L'attaquant de 41 ans a marqué 146 buts et a été sélectionné 234 fois en équipe nationale – deux records du monde – depuis ses débuts en 2003.



Il a quitté le camp d'entraînement du Portugal en septembre après avoir appris qu'il ne serait pas titulaire pour le match de Ligue des Nations contre le Danemark, ce qui lui a valu une amende de 215 livres sterling et une suspension de 30 jours.

« Au peuple portugais, le jour est venu pour moi de rendre le maillot numéro sept de notre équipe nationale », a déclaré Ronaldo dans une vidéo Instagram.

« Je n'ai jamais eu le sentiment qu'il m'appartenait exclusivement, mais pendant 23 ans, j'ai eu le privilège et la responsabilité de le porter, de le défendre et de l'emporter avec moi dans les stades du monde entier. »

« Aujourd'hui, le moment est venu de transmettre cet héritage aux générations futures. Ce n'était pas une décision facile, car certaines décisions ne se prennent pas uniquement avec la raison, mais aussi avec le cœur. »

« Un voyage qui a commencé en août 2003 et qui a changé ma vie à jamais s'est achevé.»

La PFF a déclaré qu'elle ne laisserait pas ces adieux se dérouler sans un hommage approprié.

Un communiqué indique : « Nous avons la ferme et immense volonté d'organiser, de planifier, de participer et de collaborer activement à ce qui sera toujours un hommage digne de l'immense carrière de Cristiano Ronaldo, au cours duquel les fans et le pays pourront applaudir et célébrer, une fois de plus, le joueur qui nous a tant donné. » Ronaldo a disputé six Championnats d'Europe. Le Portugal a été finaliste en 2004 et champion en 2016, mais n'a jamais dépassé les demi-finales de la Coupe du monde durant sa carrière.

Capitaine du Portugal depuis 2008, il a remporté la première édition de la Ligue des Nations en 2019 et en 2025.

Le grand rival de Ronaldo et légende argentine, Lionel Messi, a pris sa retraite internationale lors d'une soirée chargée d'émotion devant 85 000 spectateurs à Buenos Aires en octobre.

Pourquoi Ronaldo s'est-il brouillé avec le sélectionneur du Portugal ?

Ronaldo a disputé tous les matchs de sa sixième Coupe du monde cet été, lors de laquelle le Portugal s'est incliné face à l'Espagne, future championne, en huitièmes de finale.

Ses performances lors du tournoi ont suscité des critiques dans les médias, de nombreux observateurs se demandant s'il restait une force au niveau international. Il s'est brouillé avec le nouveau sélectionneur Jorge Jesus après avoir été désigné comme remplaçant contre la Norvège.

Ronaldo aurait été furieux d'avoir été obligé de s'échauffer en seconde période sans être fait entrer en jeu – une première pour lui dans un match officiel du Portugal depuis 2008.

Lorsque Jesus a annoncé que Ronaldo ne serait pas titulaire contre le Danemark, Ronaldo a quitté le camp d'entraînement et a publié un long communiqué dans lequel il affirmait qu'il ne prendrait pas sa retraite et que Jesus avait manqué à sa parole à deux reprises. Jesus a déclaré que la porte restait ouverte pour un retour, tandis que la PFF a infligé une amende à Ronaldo et l'a suspendu pour 30 jours – une période qui n'incluait aucun match du Portugal.

Ronaldo n'a pas fait référence à la brouille dans sa vidéo d'adieu, mais a reconnu avoir commis des erreurs.

« Il y a eu des après-midi et des nuits parfaites. Il y a eu des victoires que je n'oublierai jamais. Il y a eu des défaites dont le souvenir reste douloureux. J'ai fait des erreurs ; j'ai souffert », a-t-il déclaré.

« Il y a eu aussi des moments où je ne pouvais pas donner au peuple portugais ce qu'il désirait tant. Mais je n'ai jamais abandonné. Et surtout, je n'ai jamais cessé d'être fier de représenter le Portugal. »

« J'ai consacré ma vie à devenir le meilleur joueur du monde. Aujourd'hui, je réalise que ma plus grande victoire a été d'avoir l'honneur de représenter le meilleur pays du monde.»

Bb

Littérature togolaise :

Des figures emblématiques à l'honneur

Suite de la page 4

vains défunts honorés ont reçu chacun un trophée matérialisant l'honneur qui leur est fait.

Cette cérémonie a été organisée en prélude à la Journée internationale de l'écrivain africain, célébrée le 7 novembre de chaque année. Le thème de l'édition 2026 est : « La quête de l'humanité », traduisant la détermination des écrivains du continent à faire de la plume un instrument de paix, de dialogue et de rapprochement entre les peuples.

Les œuvres des cinq écrivains honorés témoignent de la richesse et de la diversité de la littérature togolaise. Joseph Kokou Koffigoh est notamment l'auteur de L'Épopée des éléphants, Les Trompettes de Jéricho, Libations, Couronne de lauriers et Regards sur le Togo. Quant à Assiba Akakpo, elle a publié des ouvrages dont Cris de Hoingny. Koffi Gomez a signé plusieurs œuvres, parmi lesquelles Opération marigot, Doguicimi ou la femme qui défia le roi, le prince et la mort, Le Guide providentiel : De la République à l'Empire, Le Guide providentiel : L'intermède du neveu de l'empereur, Gaglo ou l'Argent cette peste et La Toupie rouge. Rita Mensah-Amendah est l'auteure de Mosaïques africaines : chroniques féminines, Fleur vive et Faits divers et d'espoir. Quant à Mathias Kokou Eli Aithnard, son patrimoine littéraire se compose de : Aspects de la politique culturelle au Togo, Govina, le chant de la veine sacrée et Un Bigame en noir et blanc.

Daniel A.


Des routes entretenues,
c'est à cela que sert notre
financement
Route Nationale N°1 (Agoè Cacaveli)
Lomé-Togo BP: 8646
Tél:(+228) 22 51 88 55
www.safer.tg
SAFER